

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD171-2018

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 95 |
| Présents | 65 |
| Votants | 80 |
| Pouvoirs | 15 |

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 9 novembre 2018

LE 15 novembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE AU SERVICE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, COUNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, LABAIL, LEON, RAT-SOULLER, MOULENES, DORET, DECABRAS, SALOMON.

MM.: BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, CIPIERRE, COUDERC, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, LOURD, REYNET, GRELLETY, RATIER, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

| | | | | | |
|----------------|-----------|----------------|--------------|-----------|---------------|
| M. BEYLOT | Pouvoir à | M. SUBERBERE | Mme MOULENES | Pouvoir à | M. LE PAPE |
| M. BUISSON | Pouvoir à | Mme PAUL | Mme RAT | Pouvoir à | M. GENDRE |
| M. CACAN | Pouvoir à | M. DOBBELS | M. RATIER | Pouvoir à | M. USCAIN |
| Mme DE PISCHOF | Pouvoir à | Mme ROUFFINEAU | Mme SALOMON | Pouvoir à | M. GEORGIADES |
| Mme DORET | Pouvoir à | Mme DARTENCET | | | |
| M. DUCENE | Pouvoir à | M. PROTANO | | | |
| M. HERBRETEAU | Pouvoir à | Mme GATAULT | | | |
| Mme LABAILS | Pouvoir à | M. GIRAUDEL | | | |
| Mme LEON | Pouvoir à | M. AUDI | | | |
| M. LOURD | Pouvoir à | M. ROUSSARIE | | | |
| M. MACARY | Pouvoir à | Mme TOULAT | | | |

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE AU SERVICE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le service Accueil des gens du voyage, rattaché à la direction Habitat-cohésion sociale est composé actuellement :

- d'un responsable, emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C+) ;
- de deux gestionnaires des aires d'accueil, emplois relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C) ;
- d'une référente administrative pour 1/3 de son temps, emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B) ;

Que le service assure la gestion de 6 aires d'accueil (80 places) accueillant en moyenne 700 personnes par an de manière régulière et deux terrains de grand passage (200 places) permettant l'accueil d'une dizaine de groupes en période estivale.

Que cette gestion est entièrement assurée en régie sur l'ensemble du champ des missions : gestion des relations humaines, administrative, financière, technique et juridique sur les procédures d'expulsions lors des stationnements illicites en lien avec les communes, le cabinet préfectoral et les forces de l'ordre. Une astreinte 24h/24h et 7j/7j est également assurée pour répondre aux situations d'urgence. Par ailleurs, un travail sur l'accompagnement social des familles du voyage qui le nécessitent est assuré avec l'appui du centre social Saint Exupéry, notamment sur les questions de scolarisation, d'insertion, etc.

Que les missions confiées au responsable et les qualités nécessaires à la tenue de ce poste relèvent bien du cadre d'emplois des techniciens. A ce titre, son dossier a été présenté en ce sens, à la promotion interne catégorie B, depuis 3 ans.

Considérant que l'agent en poste a parallèlement présenté le concours de technicien qu'il vient d'obtenir avec succès.

Qu'enfin, les évaluations professionnelles de ces dernières années et l'évolution de ses missions confortent la proposition d'une nomination à ce grade.

Qu'il est donc proposé de supprimer l'emploi relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise et de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens à compter du 1^{er} décembre 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de supprimer le poste relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C+, à compter du 1^{er} décembre 2018 ;
- de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B, à la même date ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- de prévoir les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à signer les documents administratifs ad hoc.

Adoptée à l'unanimité

| | | | |
|--|--------------|-----------------------|--------------|
| Délibération publiée le | 23 NOV. 2018 | Pour extrait conforme | 23 NOV. 2018 |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du | 23 NOV. 2018 | Périgueux, le | 23 NOV. 2018 |

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20181115-DD1712018-DE